

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 2 de l'ordre du jour : attribution de la Présidence et de la Vice-présidence

Objet du document :

1. Confirmer l'attribution de la Présidence et de la Vice-présidence lors de la trente et unième Conférence du PROE.

Contexte:

- 2. Les articles 8.1 et 8.2 du « Règlement intérieur de la Conférence du PROE » prévoient que lorsque la réunion est accueillie par le Secrétariat, la Présidence est assurée par roulement alphabétique et que, lorsque la réunion n'est pas accueillie par le Secrétariat, la Présidence est assurée par le pays hôte.
- En conséquence, la prochaine Présidence de la 31° Conférence du PROPE sera assurée par les Tuvalu, tandis que la République des Îles Marshall en assumera la Viceprésidence.

Recommandation:

- 4. La Conférence est invitée à :
 - 1) confirmer la délégation des Tuvalu qui assumera la Présidence ;
 - confirmer la délégation de la République des Îles Marshall qui assumera la Viceprésidence.

13 mars 2023